

Arnaques financières : pour éviter de se faire plumer, il faut s'informer

« Haro sur les placements exotiques ! », hurlent certains médias. Il est vrai que certaines catégories de placements sont le terrain de jeu de prédilection des arnaqueurs, comme nous l'avons vu hier.

Il n'en reste pas moins qu'une bonne culture financière et un peu de jugeotte constituent de bien meilleurs remèdes contre les escrocs que ne peut l'être la « liste noire » de l'AMF.

Arnaques : quand les banques s'y mettent

Ne croyez personne sur parole : vé-ri-fiez. Même si votre interlocuteur est votre banquier. Et si vous ne comprenez pas : fuyez !

Vous pensiez que votre banque audite méticuleusement chaque produit qu'elle est en mesure de vous proposer ? C'est raté.

Fin 2018, la BRED était assignée en justice par des clients qui s'étaient laissés convaincre par les sirènes de l'offre d'Héritéor, une société dont la banque commercialisait les produits.

« Héritéor m'était présentée comme une société sans danger puisque basée sur des biens réels, des monnaies et des timbres anciens, offrant une rentabilité nette de 8% par an si mon investissement demeurait bloqué pendant cinq années », explique une épargnante qui désirait diversifier son épargne.

Résultat des courses : le 17 mai 2018, la société à l'origine de ce « concept révolutionnaire de partage et de passion » est mise en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Paris, après que son président-fondateur a discrètement cédé le capital de la société au gérant d'un hôtel à Nice, tout en ayant « continué à agir en véritable maître de l'affaire et dirigeant de fait », accusent certains.

Au final, les épargnants floués ont sollicité les services du cabinet d'avocats parisiens Lecoq-Vallon Féron-Poloni, lequel « gère déjà les intérêts de 2 000 victimes de la gigantesque escroquerie aux manuscrits et lettres autographes Aristophil, liquidée en 2015 », comme le rappelle L'Express. (Artesosa, concurrent d'Aristophil et Héritéor, a quant à elle été épinglée par l'AMF en novembre 2018.)

Ce n'est pas un cas isolé

« Déposer plainte pour escroquerie ne suffit pas, il faut aussi assigner la banque complice du délit par sa passivité », explique Nicolas Lecoq-Vallon. Eh oui, face à des escrocs qui organisent très soigneusement leur insolvabilité, une banque, si des manquements à son devoir de vigilance et à ses obligations de déclaration d'anomalie à Tracfin sont avérés, a plus de chances de permettre aux victimes de se voir indemnisées.

Vous pensez qu'il s'agit d'un cas isolé ? Pas vraiment.

Au mois de mai, la Caisse d'Epargne était accusée de blanchiment par négligence pour avoir financé

Vivaldi, une société qui commercialisait un resort (un village de vacances) à Bali.

Reste à la justice à confirmer que ce montage - qui promettait un rendement de 8% -constitue bien une « escroquerie de type pyramidal en bande organisée ». En tout état de cause, l'aventure s'est terminée comme se terminent toutes les pyramides de Ponzi : par la faillite de la société et la spoliation des derniers contributeurs.

L'Europe n'est pas en reste

Loin de moi l'idée de m'acharner sur les banques françaises. Leurs voisines européennes ne sont en effet pas en reste.

En février 2018, le parquet de Milan a commencé à enquêter sur cinq banques (Banco BPM, la BPMS (Monte dei Paschi), UniCredit, Intesa SanPaolo et Banca Aletti) et deux courtiers (Intermarket Diamond Business et Diamond Private Investment).

Jusqu'à fin 2016, les premières auraient frauduleusement vendus à 300 de leurs clients des diamants pour le double de leur valeur sur le marché international. Les pierres précieuses étaient cependant présentées comme « un bien refuge », les banques encaissant au passage une substantielle commission.

Comme le rapportait Le Figaro le 2 octobre :

« Le parquet de Milan a clos mercredi cette enquête, qui avait conduit en février à la mise sous séquestre de 700 millions d'euros auprès de sept banques et courtiers en diamants. »

C'est maintenant à la justice de faire son travail.

Morale : vérifiez tout ce que dit votre banquier. Et faites pareil avec votre notaire, dès lors qu'il vous propose un produit à la vente.

Presque aussi bien que Narcos: Mexico : le cartel des notaires de la Franche-Comté

De toutes les professions du droit, ce sont les notaires que les Français préfèrent. Les épargnants hexagonaux feraient cependant bien de ne pas signer les yeux fermés tous les documents que leurs présentent ces officiers publics.

En effet, au mois de juin, 21 notaires de la Franche-Comté réunis dans un groupement d'intérêt économique (GIE) baptisé Notimo (à ne pas confondre avec immonot.com) ont été collectivement sanctionnés par l'Autorité de la concurrence. Montant de l'amende qui leur a été infligée : 250.000 euros.

En cause, le fait qu'ils s'étaient entendus pour appliquer, en matière de négociation immobilière, des prix supérieurs de 20% à ceux affichés par les autres offices de la région. Pour l'Autorité, le barème mis en place par le GIE constitue « une entente tarifaire contraire au droit de la concurrence ».

BFM Immo rapportait :

« La chambre interdépartementale des notaires de France-Comté a également été sanctionnée à hauteur de 45 000 €, pour avoir 'facilité la commission de l'infraction', mettant notamment son secrétariat à la disposition du GIE et 'en ne dénonçant pas la pratique illicite aux autorités'. »

Conclusion

Vous ne pourrez pas éviter toutes les arnaques en vous en remettant à la « liste noire » de l'AMF. Pour ne pas vous faire prendre en sandwich entre des escrocs qui ont prévu de partir avec la caisse et des banques qui mélangent devoir de vigilance et négligence, vous devez penser par vous-même.

Il ne vous viendrait pas à l'idée de traverser un passage piéton sans regarder ce qui pourrait arriver à votre gauche et à votre droite. En matière de placements, c'est pareil : le danger peut surgir de tous les côtés.

Peu importe les réglementations étatiques qui régissent la circulation routière et la finance, la meilleure solution pour vous prémunir de la malfaisance d'autrui, c'est de vérifier tout ce que l'on vous dit. Il ne faut pas vous laisser infantiliser par des fonctionnaires qui n'ont rien d'omniscient ; il faut vous prendre en mains et faire votre propre due diligence, vos propres vérifications.

Pour vous quitter sur une note d'humour, gardez à l'esprit que tous domaines confondus, vous aurez beau prendre toutes les précautions nécessaires, si une tuile doit vous tomber sur le coin de la figure, rien ne se mettra en travers de son chemin !

Pour plus d'informations et de conseils de ce genre, c'est ici et c'est gratuit